

Déremboursement homéopathie

Le gouvernement Français

vient de prendre la décision de dé-rembourser les spécialités homéopathiques.

Grand branlebas dans le Landerneau des « baba cool », mais pas que ... !

L'argument avancé étant que celles-ci n'ont pas prouvés scientifiquement leur efficacité. Argument parfaitement recevable, à la restriction près que l'homéopathie n'étant pas véritablement du domaine scientifique il lui est difficile de prouver avec des arguments hors de son domaine une quelconque efficacité.

Je dois dire, en préambule, que je ne suis pas un adepte de l'homéopathie, bien qu'une expérience personnelle se soit montrée très bénéfique en ce domaine sans que je puisse conclure à une efficacité de la technique, à un concours de circonstances, ou à un effet placebo.

Il est impossible de prouver scientifiquement l'efficacité de l'homéopathie (comme il est impossible de prouver scientifiquement son inefficacité) celle-ci donc doit être considérée comme une croyance et non être vue comme une science.

Il existe dans le monde des milliards d'individus qui croient à Dieu, Jésus, Mahomet, Allah, à la « déité » de Bouddha, l'ancien testament, la résurrection ou la réincarnation, sans que ces croyances n'aient reçues aucune validation scientifique. Elles gouvernent leur vie, parfois participent de très près à la gouvernances des états sans que personne n'y trouve à redire. Croire à l'homéopathie n'est pas plus bête que de croire en Jésus ou Allah. Une croyance ne peut et ne doit pas se juger, elle est par essence hors de la logique humaine.

Ceci statué, se pose le problème de la participation financière de l'état à la pratique de l'homéopathie. En théorie, en vertu du principe de laïcité de l'état, la réponse devrait être : Non !

Cependant la pratique n'est pas si évidente. L'état participe (souvent pour des raisons historiques) de diverses façons au maintien des pratiques liées à ces croyances.

1. Les religions reconnues bénéficient d'une exemption de TVA supportées par tous les citoyens qu'ils participent ou non à ces croyances.
2. En Alsace/Moselle dans le régime du concordat les ministres des principales religions (sauf l'Islam) sont payés par l'état. Leurs salaires sont alignés sur ceux de la [catégorie A](#) de la [fonction publique française](#) et ils peuvent bénéficier des indemnités chômage ([Assedic](#)).
3. L'état contracte avec les écoles confessionnelles, pour peu qu'elles respectent certaines règles (accessibilité à tous, enseignement religieux facultatif, respect des programmes de l'éducation nationale) pour leur fournir les moyens financiers et humains d'exister comme alternance à l'école publique.
4. La mise à disposition du culte catholique de toutes les églises appartenant (enfin confisquées) à l'état (toutes celles construites avant 1905), c'est à dire leur grande majorité est un avantage énorme accordé aux pratiquants de ce culte.

Il ne serait pas absurde que l'état puisse « mettre la main à la poche » en faveur d'autres croyances, et que le remboursement des spécialités homéopathiques par la sécurité sociale puisse être maintenu. La solidarité nationale qui s'exerce en faveur des cultes pourrait s'exercer en faveur des adeptes de l'homéopathie. Il est bien possible que la communauté des adeptes de l'homéopathie (36% de la population) soit plus nombreuse que celle des pratiquants catholiques ou des autres religions.

Une petite aparté sur le « pèlerinage à Lourdes » et les guérisons miraculeuses. Faut-il, au nom de la science, dans la mesure où son efficacité n'est pas prouvée scientifiquement, l'interdire ? Traiter d'escrocs les organisateurs de ce qui, alors, deviendrait une vaste arnaque, interdire la vente des bougies salvatrices, de l'eau miraculeuse, et de toutes les « bondieuseries » qui vont avec ? Bien sûr que non, cela se passe en toute transparence, entre adultes consentants parfaitement conscients de leur démarche, chacun agissant en toute bonne foi (c'est le cas de la dire !).

Ceci étant posé, penchons-nous sur la décision qui vient d'être prise et sur ses conséquences.

1. L'état Français a donc décidé que les spécialités homéopathiques étaient sans effets prouvés, bien que les partisans de cette médecine lui trouvent des effets avérés. Dans ce cas, contrairement à la mode actuelle, la théorie, dites scientifique, l'emporte sur la pratique, et l'avis des élites sur celui du peuple ... ce qui amène inévitablement de l'eau au moulin des populistes !
2. C'est une sorte de « camouflet » à tous ceux qui croient au bienfaits de l'homéopathie, un façon de leur dire officiellement vous êtes des ânes et des pigeons !
3. Sortir l'homéopathie de « la sphère médicale » c'est bien sur la remettre entre les mains de n'importe qui (aujourd'hui les homéopathes sont docteurs en médecine) et ranger les spécialités homéopathiques dans la catégorie de simple biens de consommation. Le garde-fou que constituaient les médecins pour éviter que dans des maladies sérieuses le prescripteur « vende » son homéopathie en lieu et place des médicaments nécessaires et « by-passé ». Le prescripteur n'aura plus l'obligation médicale d'adresser son patient au médecin compétant.
4. Dans la mesure où les spécialités homéopathiques sont officiellement considérées comme sans effets, il devrait être interdit aux médecins de les prescrire, aux pharmaciens de les vendre et aux nouveaux prescripteurs de les prescrire et de les vendre comme remèdes aux pathologies. Ces faits devraient être considérés comme une escroquerie.
5. Les économies de « bout de chandelles » faites par la sécurité sociale pourraient être remises en cause par un certain report de consommateurs d'homéopathie vers des médicaments plus chers et bien remboursés.

Après ce petit plaidoyer

pseudo-philosophique pour l'homéopathie remettons les pieds sur terre, l'église au milieu du village, et abordons le problème de façon pragmatique.

Ce n'est pas parce que certains ne croient pas en l'homéopathie que les autres ne doivent pas y croire. Personnellement, en tant que scientifique je n'y crois pas vraiment mais je conçois facilement que d'autres puissent y croire ! Je ne crois ni en dieu ni en diable et pourtant d'autres y croient, et alors, tant qu'ils ne veulent pas m'obliger à y croire !

Les adeptes des traitements

homéopathiques sont nombreux, plus de 36% des Français disent avoir recours de façon régulière à l'homéopathie, et la majorité des sondés affirment que leur confiance en cette pratique s'accroît de jours en jours.

ils ne coutent pas cher à la sécurité sociale (la sécurité sociale a remboursé 126 millions d'euros pour l'homéopathie sur 18.800 millions d'euros de remboursement total, soit une quote-part de 0,6%.)

D'autre part le report des patient sur les médicament allopathique remboursé devrait un peu diminuer le bénéfice escompté.

Alors pourquoi pour un si faible retour pénaliser des millions de concitoyens, mettre dans l'embarras 5000 médecins homéopathes, les pharmaciens, les laboratoires qui distribuent ces spécialités et générer une polémique nationale.

Quel que soit l'efficacité ou la non efficacité de l'homéopathie la mesure me paraît manquer de réalisme. Le rôle d'un gouvernement n'est pas d'établir la vérité et le politiquement correct (laissons ce débat aux philosophes), mais de gérer au mieux de l'intérêt collectif les désirs et les besoins des citoyens. Certains gouvernements déclarent juste et véritable la réalité d'Allah, font des préceptes de l'islam la loi de l'état, et condamnent toutes autres croyances, d'autres décrètent injuste et illégal l'avortement ou l'euthanasie, d'autres encore mettent au ban de la société les homosexuels. On dit de ces gouvernements qu'ils sont totalitaires ou radicalisés. Dans notre pays certains voudraient interdire à tous l'avortement ou l'euthanasie sous prétexte que personnellement ils y sont opposés. Vouer aux gémonies l'homéopathie procède du même esprit. Nous sommes, en principe, une démocratie tolérante. Nous acceptons toutes les religions, l'homosexualité, l'avortement, et sans doute bientôt l'euthanasie, alors tolérons l'homéopathie qui ne pose aucun problème moral et uniquement un tout petit manque à gagner pour l'état.

Défendons nos valeurs, la solidarité en est le fondement et vaut bien le débours d'un ou deux euros par an pour chaque français.